



Ce mercredi 26 août 2020, votre Fédération des Services Publics était reçue par madame **Amélie de MONTCHALIN**, Ministre de la transformation et de la fonction publiques.

Cette audience ciblait le versant **Fonction Publique d'Etat**.

La Ministre nous a présenté les propositions qu'elle a formulées lors du Conseil de Défense du 25 août 2020.

Quatre axes se dégagent :

Le port du masque

Comme pour le privé il sera obligatoire dans le milieu professionnel (sauf bureau individuel) et sera pris en charge par l'employeur. Chaque Ministère devra prendre ses dispositions pour une dotation suffisante. Les personnes vulnérables seront dotées de masques chirurgicaux.

Le télétravail

Cette disposition devient une modalité d'organisation du travail et doit être gérée par le Chef de Service localement. La nature du travail et l'adaptation du poste seront les bases, en plus de l'accord de l'agent.

Les personnes vulnérables

L'employeur se doit d'assurer la sécurité par la dotation de masques chirurgicaux et l'aménagement du poste de travail. Le dispositif ASA qui permettait aux personnes vulnérables de rester à domicile **serait abrogé au 01^{er} septembre**.

L'ASA

Dans le cas de figure d'une fermeture d'établissement scolaire et l'impossibilité de recevoir les enfants (moins de 16 ans), le dispositif ASA est maintenu si le télétravail est impossible.

Madame DE MONTCHALIN précise que les futures dispositions seront déclinées et gérées au niveau de chaque Ministère.

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION !**

**Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris
01.44.70.65.90 fonctionspublicues@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org**

Les premières réactions de la Fédération des Services Publics

Nous nous satisfaisons de la prise en charge par l'Etat des masques. S'agissant dorénavant d'une obligation le contraire aurait été inconcevable.

Sur le télétravail, la fédération se montre favorable à une double condition : **être équipé** correctement par son administration et bénéficier d'un véritable **encadrement** pour l'aider dans ses tâches et l'**accompagner**. Trop de nos collègues se sont retrouvés isolés voir même en détresse psychologique sur la période que nous venons de vivre. Le télétravail est une petite **révolution professionnelle** qu'il faut appréhender dans l'intérêt général, y compris celui de l'utilisateur.

Concernant les **personnes vulnérables**, la situation n'est pas acceptable pour nous. En l'Etat, si le télétravail est impossible et que l'agent ne peut reprendre son service (poste non adapté par exemple), il ne lui resterait que deux options : **l'arrêt maladie ou le congé !**

La Fédération demande donc un lissage sur le mois de septembre du dispositif ASA avec une clause de revoyure à la fin de cette période pour évaluer les difficultés.

La Fédération des Services Publics attire d'autre part l'attention de la Ministre sur la grande inquiétude du **corps enseignant**. Il règne une grande **confusion** dans les règles protocolaires à mettre en œuvre. Le **décalage** entre certaines directives ministérielles et la réalité du terrain est préoccupant.

Nous demandons donc, et globalement, que les représentants du personnel soient obligatoirement associés localement dans la gestion quotidienne de cette période difficile.

Cette audience a également permis de remettre sur la table certains sujets que nous portons depuis le début de cette crise sanitaire : le jour de carence (fin de non recevoir à ce jour) et la reconnaissance du Covid en maladie professionnelle (en cours d'instruction) par exemple.

Nous attendons donc de la Ministre la prise en compte de nos préoccupations avant la parution de la circulaire ad hoc. La qualité d'écoute qui semble être la règle au sein de ce Ministère doit dorénavant se matérialiser.

Votre Fédération y veillera de manière constructive !

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris
01.44.70.65.90 fonctionspublics@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org